

LES DOSSIERS DE **Profils**



12 €

N°90 - MARS 2008



FEMMES ET HOMMES FACE À L'EMPLOI: OÙ EN SOMMES-NOUS ?



AVANT-PROPOS

En un siècle, la situation des femmes dans la famille, dans l'activité et dans l'emploi s'est profondément transformée. Le XX^e siècle est d'abord marqué par la montée de la scolarisation des filles : 624 étudiantes et 27 000 étudiants en France en 1900, plus de 1 000 000 étudiants et près de 1 300 000 étudiantes en 2006. La réussite scolaire des filles s'affirme à tous les niveaux du système éducatif. C'est aussi le siècle où se construit l'égalité des droits entre les femmes et les hommes : droit de vote des femmes en 1944, évolutions fortes du droit de la famille et maîtrise de la procréation, suppression des obstacles à leur insertion sur le marché du travail, lois sur l'égalité professionnelle, etc. Peut-on dans ces conditions penser que l'égalité professionnelle est acquise ?

En France, au cours des dernières décennies, le rapport à l'activité et à l'emploi des femmes a fortement changé. En France, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 49 ans a augmenté pour passer de 58,6% en 1975 à 81,1% en 2005 ; celui des hommes a légèrement reculé de 97,0% en 1975 à 94,4% en 2005. La part des femmes chez les cadres a également progressé passant de 16% en 1962 à 37% en 2005. Sur le marché du travail, les comportements d'activité féminins se rapprochent des comportements masculins.

En dépit de la forte augmentation du niveau d'éducation et de l'activité des femmes, les disparités professionnelles et sectorielles ainsi que les inégalités salariales n'ont pas disparu. Les modes d'entrée et d'engagement des femmes dans l'activité professionnelle restent différents. Environ la moitié des actives appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des employés et les deux tiers travaillent dans la santé, l'éducation, l'action sociale, l'administration et le commerce. L'écart entre les salaires masculins et féminins, qui s'était progressivement réduit, tend à stagner depuis le début des années 2000. Le travail à temps partiel ou le développement de certains types d'emploi, en particulier dans le secteur des services à la personne, expliquent en grande partie les différences salariales.

Où en sommes-nous dans la région Nord-Pas-de-Calais ? Patience et longueur de temps conduiront-elles à une plus grande égalité professionnelle ?

FEMMES ET HOMMES FACE À L'EMPLOI : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Cette étude est le fruit d'une collaboration entre l'Insee et le Corif (Collectif régional pour l'information et la formation des femmes).

Que soient remerciés tous ceux qui ont participé à sa rédaction :

Véronique COCHARD et Nicole GADREY (Corif),

Émilie DEQUIDT, Danièle LAVENSEAU, Delphine LÉGLISE et Jean-Christophe VANDEPUTTE (Insee).

DIRECTEUR de la PUBLICATION : Jean-Jacques MALPOT

COORDINATION du DOSSIER : Danièle LAVENSEAU et Delphine LÉGLISE

COORDINATION TECHNIQUE du DOSSIER : Fabrice CARLIER

SUIVI PARTENARIAL : Véronique COCHARD et Nicole GADREY (Corif)

CONTRIBUTION aux ÉTUDES : Danièle LAVENSEAU, Delphine LÉGLISE et Jean-Christophe VANDEPUTTE

RÉDACTEUR en CHEF : Jean-Luc VAN GHELUWE

SECRÉTAIRE de RÉDACTION : Francine LEDUC

MAQUETTE, COUVERTURE et COMPOSITION : Fabrice CARLIER

VENTE : par correspondance CNGP-Insee BP 402 80004 AMIENS CEDEX ou via Internet : www.webcommerce.insee.fr

Tél. : 03 20 62 86 66 - TÉLÉCOPIEUR : 03 20 62 88 03

PHOTOGRAPHIES de COUVERTURE : © Corif

IMPRESSION : LA MONSOISE

SOMMAIRE

Avant-propos	01
En bref	04
De l'école à l'emploi	07
Des différences d'insertion sur le marché du travail	11
Des comportements d'activité qui se rapprochent, des professions et conditions d'emploi qui diffèrent	19
Comparaison des situations sur le marché du travail en Europe	26
Annexes	29
<i>Pour comprendre ces résultats</i>	
<i>Pour en savoir plus - Sites Internet</i>	

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

DIRECTION RÉGIONALE NORD-PAS-DE-CALAIS

130, avenue du Président J.F. Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE CEDEX

DIRECTEUR RÉGIONAL : Jean-Jacques MALPOT

SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES : Brigitte RABIN

SERVICE STATISTIQUE : Jean-Christophe FANOUILLET

SERVICE ÉTUDES ET DIFFUSION : Aurélien DAUBAIRE

CPPAP 517 AD ISSN 0395-8647 ISBN 978-2-1105-2326-6

Dépôt légal Mars 2008 © Insee 2008

Imprimerie LA MONSOISE - 5, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL

Téléphone : 03 20 61 98 44 - Courriel : contact@imprimerie-monsoise.com

EN BREF

Une meilleure réussite scolaire des filles à relativiser à l'aune des choix de formation

Le constat classique portant sur la meilleure réussite des filles à l'école, observée selon les résultats au baccalauréat ou la poursuite d'études supérieures, se confirme. En 2006, dans le Nord-Pas-de-Calais, la proportion des bachelières au sein d'une génération atteint 66%, celle des bacheliers 55%. Les filles sont également plus nombreuses que les garçons à poursuivre des études supérieures. Elles représentent plus de 55% des effectifs de l'enseignement supérieur.

Ce constat doit être relativisé à l'aune des choix de formation et d'orientation. Il apparaît ainsi que ce sont les filières de formation à « employabilité plus immédiate » qui sont privilégiées par les garçons : enseignement professionnel, sections de techniciens supérieurs du domaine secondaire, écoles d'ingénieurs, etc. Parmi les sortants du système éducatif en juin 2005 dans le Nord-Pas-de-Calais, 36% des garçons sont en activité professionnelle sept mois après leur sortie contre 29% des filles. L'écart des taux d'emploi entre garçons et filles se retrouve en faveur des garçons et ce, quel que soit le niveau de diplôme. En moyenne de 7 points, il s'élève à 16 points pour les bacheliers.

Six femmes sur dix sont actives dans le Nord-Pas-de-Calais

Bien qu'en hausse régulière au cours des dernières décennies, le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes. Au 1^{er} janvier 2005, selon les enquêtes annuelles de recensement, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans est de 76% en Nord-Pas-de-Calais, soit 18 points de moins que celui des hommes. Cet écart est le plus élevé des régions métropolitaines. En moyenne nationale, 11 points séparent le taux d'activité des hommes du taux d'activité des femmes.

Le taux d'activité a tendance à augmenter avec le niveau de diplôme. Pour les femmes âgées de 15 à 64 ans, il varie de 45% au niveau du certificat d'études primaires à 80% au niveau du 2^e ou 3^e cycle universitaire.

Dans son ensemble, la population active féminine est plus diplômée que la population active masculine et ce, dans la région comme en moyenne nationale. En Nord-Pas-de-Calais, 13% des femmes actives âgées de 15 à 64 ans n'ont aucun diplôme contre 16% des hommes. À l'opposé, 29% des femmes actives sont diplômées du supérieur contre 23% des hommes.

Un contexte régional de chômage élevé qui touche aussi bien les femmes que les hommes

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le taux de chômage des femmes est élevé, tout comme celui des hommes. Au 1^{er} janvier 2005, pour les femmes âgées de 15 à 64 ans, il est supérieur de 3 points à la moyenne des régions de province et supérieur de 4 points pour les hommes âgés de 15 à 64 ans.

L'écart entre les taux de chômage féminins et masculins est un peu moins marqué en Nord-Pas-de-Calais, 3,0 points, qu'en moyenne des régions de province, 3,5 points.

Plus des trois quarts des femmes et des hommes en emploi stable

Plus des trois quarts des actifs occupés sont en emploi « stable » en 2005. Les hommes se retrouvent plutôt sur des contrats à durée indéterminée du secteur privé, les femmes sur des emplois de la fonction publique. En Nord-Pas-de-Calais, la sphère publique occupe 36% des femmes actives contre 19% des hommes actifs. Les femmes représentent ainsi 60% des effectifs de la sphère publique contre 62% en moyenne des régions de province.

Forte polarisation des emplois féminins sur quelques secteurs d'activité

Au 1^{er} janvier 2005, les emplois occupés par les femmes se situent essentiellement dans les activités de services. En effet, 74% des postes de travail salariés occupés par les femmes relèvent des activités de services contre 48% des postes de travail salariés occupés par les hommes. Les postes de travail salariés occupés par les femmes se retrouvent plus particulièrement dans l'administration, l'éducation, la santé ou l'action sociale.

Les femmes sont majoritaires dans huit des vingt-trois catégories socioprofessionnelles recensées dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS), à commencer par les employés administratifs d'entreprise, les professions intermédiaires de la santé et du travail social et les personnels des services directs aux particuliers.

Entre la fin de l'année 2000 et la fin de l'année 2005, la plupart des catégories socioprofessionnelles se sont féminisées, y compris celles pour laquelle la proportion de femmes était déjà élevée : +2,5 points par exemple pour la catégorie des employés administratifs d'entreprise. Elle s'est également élevée dans certaines catégories principalement occupées par les hommes. La part des femmes parmi les chauffeurs a, par exemple, augmenté de 3 points sur la période.

Une femme sur deux dans la catégorie socioprofessionnelle des employés

La part des femmes progresse chez les cadres ou dans les professions intermédiaires. Entre 2002 et 2005, elle est ainsi passée de 26% à 28% chez les cadres et professions intellectuelles supérieures et de 43% à 45% dans les professions intermédiaires. Dans la catégorie des employés, la part des femmes reste stable à 71% sur la période.

Globalement, selon les enquêtes annuelles de recensement, en 2005, près de 50% de la population active féminine ayant un emploi relève de la catégorie des employés, un peu plus de 25% de celle des professions intermédiaires, un peu plus de 10% de celle des ouvriers et un peu moins de 10% de celle des cadres.

Près du tiers des femmes travaille à temps partiel

Plus de 32% des emplois occupés par les femmes sont à temps partiel contre 6% des emplois occupés par les hommes. Cette forme d'emploi est plus fréquente chez les personnes les moins diplômées : 44% des femmes ne disposant d'aucun diplôme travaillent à temps partiel. Elle l'est également pour les emplois aidés : 67% des femmes en emploi aidé sont à temps partiel. Enfin, la proportion d'actifs, hommes et femmes, occupés à temps partiel varie d'un secteur d'activité à un autre : de 36% dans les services aux particuliers à moins de 5% dans l'industrie.

Des écarts de salaires hommes-femmes difficiles à quantifier précisément

En 2005, la rémunération mensuelle nette moyenne d'un homme atteint 1 816 euros contre 1 527 euros pour une femme. Les hommes de la région employés à temps complet gagnent ainsi 19% de plus que les femmes dans la même situation. En tenant compte des effets liés à l'âge et la catégorie sociale des salariés à temps complet mais aussi du secteur d'activité et de la taille de leur établissement employeur, l'écart entre salaires masculins et féminins se réduit à 12%, soit 7 points de moins que la différence salariale toutes conditions confondues.

Pour les deux sexes, le salaire horaire net médian du salarié à temps plein est supérieur au salaire horaire net médian du salarié à temps partiel. Pour les hommes, il est de 9,7 euros à temps plein pour 8,9 euros à temps partiel ; pour les femmes, ils sont respectivement de 8,9 euros et 7,8 euros.

De l'école à l'emploi

Le constat classique portant sur la meilleure réussite des filles à l'école, observée selon les résultats au baccalauréat ou la poursuite d'études supérieures, se confirme. Il doit être relativisé à l'aune des choix de formation et d'orientation. Il apparaît ainsi que ce sont les filières de formation les plus « rentables » professionnellement qui sont privilégiées par les garçons.

En Nord-Pas-de-Calais, en 2006, la proportion des bacheliers au sein d'une génération atteint 60,4% contre 64,3% en moyenne nationale. Les filles accèdent plus souvent au baccalauréat que les garçons. En effet, dans la région, 65,8% des filles ont décroché leur baccalauréat contre 55,3% des garçons. En France métropolitaine, ces parts sont respectivement de 69,9% et 58,9%. La différence entre la région et la France métropolitaine s'explique notamment par une moindre proportion de bacheliers des baccalauréats généraux au sein d'une génération (respectivement 30,2% contre 34,8%).

*Des filières scolaires
sexuées dès le secondaire...*

En Nord-Pas-de-Calais, comme au niveau national, les filles sont majoritaires en terminale dans le cycle général (57,1%) et technologique (54,4%) tandis que les garçons le sont dans le cycle professionnel (55%). De plus, les filières sont nettement sexuées à l'intérieur de chaque cycle. Ainsi dans le cycle général, les filles sont particulièrement nombreuses dans les séries littéraires (79,8% en terminale L) et économiques (63,4% en terminale ES) et moins dans les séries scientifiques (46,9% en terminale S). Dans le cycle technologique, les filles sont surtout présentes dans le domaine tertiaire, 57,3% en terminale STG et 92,6% en SMS. Elles ne représentent que 7,2% des effectifs en terminale STI. Dans le cycle professionnel, certaines filières portant sur le domaine secondaire (production) sont à plus de 90% masculines.

Glossaire

Terminale STI : Sciences et technologie industrielles

Terminale SMS : Sciences médico-sociales

Terminale STG : Sciences et technologie de gestion

IUT : Institut universitaire technologique (cursus sanctionné par un DUT)

STS : Sections de techniciens supérieurs (cursus sanctionné par un BTS)

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres (formation des enseignants des écoles maternelles et primaires)

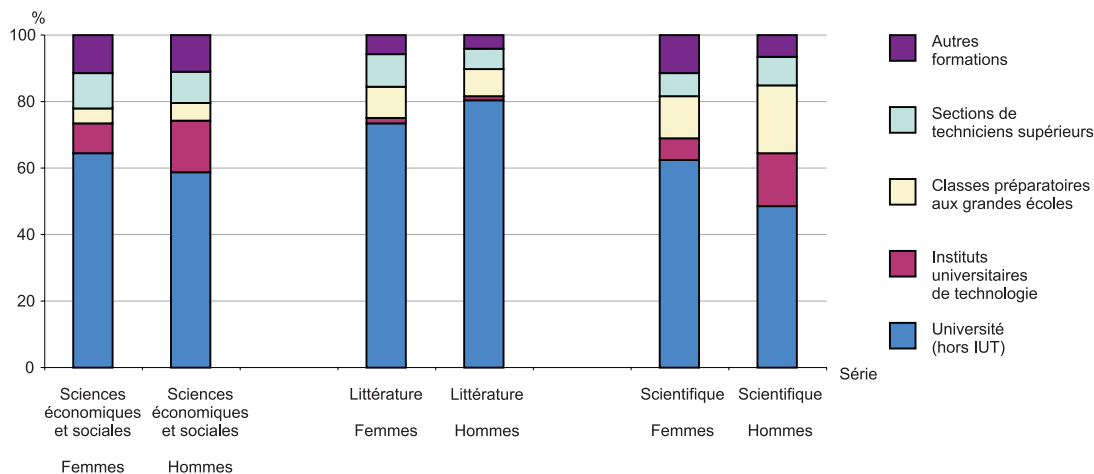
CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles (classes préparant principalement aux concours des écoles d'ingénieurs)

*... qui influent sur
l'orientation
post-baccalauréat*

Le choix de la filière dès le second cycle d'enseignement n'est pas anodin puisqu'il détermine en grande partie l'orientation post-baccalauréat (cf. graphiques 1a et 1b). Ainsi, les bacheliers issus d'une série scientifique ont devant eux un large choix de formations, depuis les disciplines générales de l'université, dont la médecine, jusqu'aux classes préparatoires aux grandes écoles. Les choix sont plus ciblés pour les autres bacheliers.

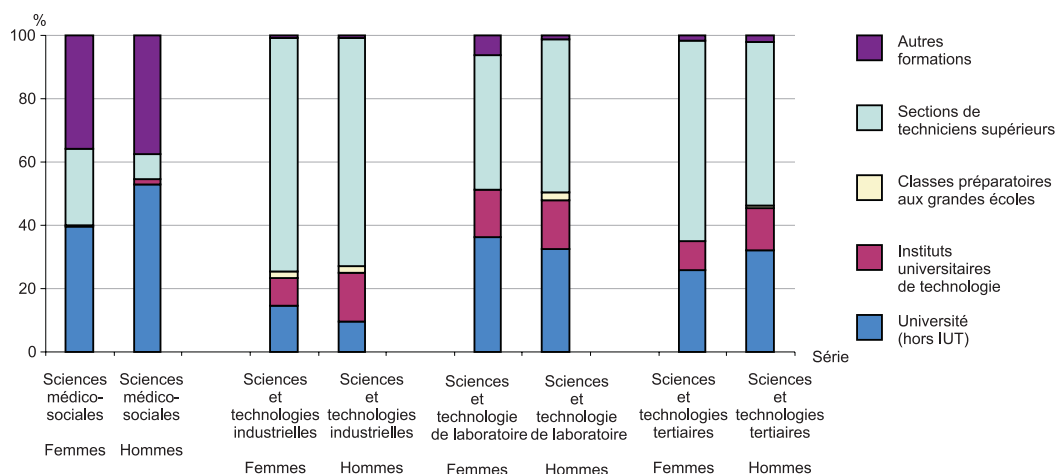
La poursuite d'études selon la série du baccalauréat est globalement la même pour les filles et pour les garçons, les cursus étant identiques en termes de matières, horaires ou coefficients, mais présente aussi quelques différences. Dans la série S par exemple, les bacheliers poursuivent plus que les bacheliers leurs études à l'université ou dans les autres formations, notamment paramédicales ou sociales, que dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les IUT ou les STS.

Graphique 1a : Poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en 2006-2007 pour les bacheliers généraux de l'académie de Lille par sexe



Source : Ministère de l'Éducation nationale - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Graphique 1b : Poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en 2006-2007 pour les bacheliers technologiques de l'académie de Lille par sexe



Source : Ministère de l'Éducation nationale - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

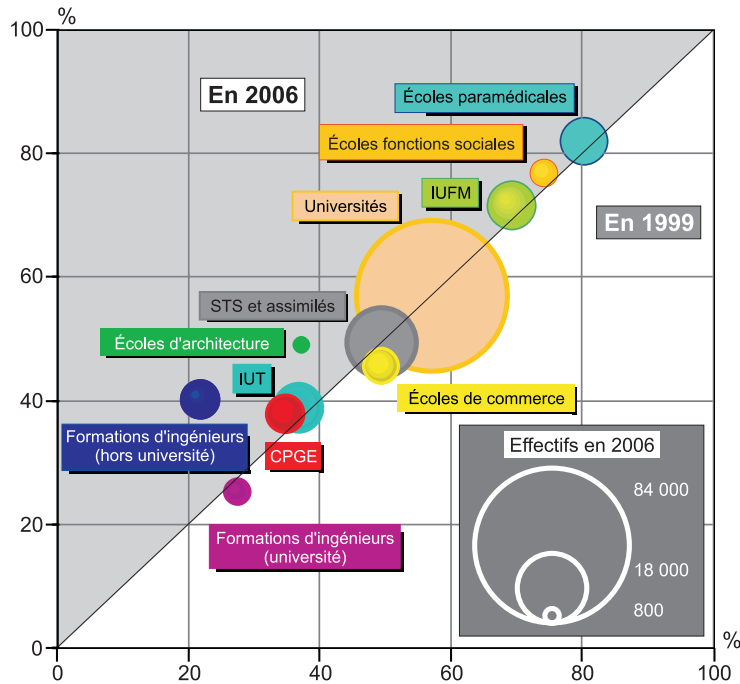
Note de lecture : En France métropolitaine pour la session 2006-2007, la quasi-totalité des bacheliers généraux, les trois quarts des bacheliers technologiques et moins d'un quart des bacheliers professionnels poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur.

Les filles sont plus nombreuses à poursuivre des études supérieures

Globalement, les filles sont plus nombreuses que les garçons à poursuivre des études supérieures. Elles représentent ainsi 55,3% des effectifs de l'enseignement supérieur en 2006 en Nord-Pas-de-Calais alors que leur part dans la population régionale âgée de 18 à 24 ans est de 49,7%. La part des étudiantes dans la région est proche de la moyenne nationale de 55,9%.

Au sein de l'enseignement supérieur, la proportion de filles diffère nettement d'une formation à une autre (cf. graphique 2). Elle varie ainsi de 33% environ dans les formations d'ingénieurs à plus de 70% dans les études paramédicales, le social ou à l'IUFM. Entre 1998 et 2006, le classement des différentes formations a peu changé. Seuls les taux de féminisation des CPGE, des écoles d'architecture et des formations d'ingénieurs hors université ont sensiblement augmenté passant respectivement de 32,9% à 37,9%, de 37,2% à 49,1% et de 21,7% à 40,3%. Les formations les plus féminisées en 1999 ont tendance à l'être encore davantage en 2006, comme l'IUFM qui est passé de 69,2% à 71,7% de femmes ou les écoles paramédicales de 80,2% à 82,0%.

Graphique 2 : Taux de féminisation de l'enseignement supérieur dans le Nord-Pas-de-Calais en 1999 et 2006 et effectifs en 2006



Source : Ministère de l'Éducation nationale - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Note de lecture : En 2006, les écoles paramédicales ont accueilli plus de 7 500 étudiants dans la région Nord-Pas-de-Calais dont 82,0% d'étudiantes. En 1999, la part des filles dans ces écoles était de 80,2%, soit une hausse de 1,8 point entre 1999 et 2006 plaçant les écoles paramédicales légèrement au-dessus de la première bissectrice. Les cercles sont proportionnels à l'effectif des étudiants en 2006.

Plus de garçons dans les STS du domaine secondaire

En sections de techniciens supérieurs (STS), les filles sont globalement aussi nombreuses que les garçons (50%). Ici encore, elles sont plus présentes dans les filières tertiaires, représentant par exemple 98% des effectifs des STS secrétariat-bureautique.

À ce niveau d'études, les filles réussissent au moins aussi bien que les garçons. En commerce-vente, les étudiantes, 55,4% des effectifs, ont un taux de réussite de 66,9% contre 62,0% pour les étudiants. Cependant, le taux moyen de réussite des STS de production (effectifs à 87,0% masculins) est nettement supérieur à celui des STS de services (effectifs à 66,0% féminins) avec respectivement 72,8% contre 63,6%. Au final, les garçons obtiennent une meilleure réussite globale à ce niveau d'études sanctionné par un BTS.

Plus d'étudiantes dans le domaine littéraire que dans le domaine scientifique

L'université accueille plus de 55,0% des étudiants de l'enseignement supérieur dont une majorité d'étudiantes (54,7% des effectifs des universités). Comme dans l'enseignement secondaire, les filières de l'enseignement supérieur sont fortement sexuées : les filles représentent par exemple 71,1% des étudiants en lettres contre 33,2% des étudiants en sciences.

Majoritaires dans les cursus licence (57,4% des effectifs) et master (56,7%), la part des étudiantes s'établit à 46,9% en doctorat. Un élément d'explication peut être que celles-ci s'orientent plus souvent vers les concours de la fonction publique et, en particulier, vers l'enseignement (IUFM). En doctorat, les étudiantes se retrouvent plutôt en langues ou en lettres (65,0% des effectifs) qu'en sciences fondamentales (27,5%).

Les jeunes femmes plus souvent diplômées du supérieur que les jeunes hommes

La meilleure réussite scolaire des filles est très nette lorsque l'on compare les niveaux de diplôme des jeunes générations âgées de 15 à 24 ans à ceux de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus. En 2005, dans la population régionale âgée de 15 ans ou plus, la part des femmes diplômées du supérieur est comparable à celle des hommes : respectivement 17,3% contre 17,6%. Dans la population régionale âgée de 15 à 24 ans, 17,4% des jeunes femmes sont diplômées du supérieur contre 12,5% des jeunes hommes.

Être diplômé(e) reste le meilleur atout pour l'insertion professionnelle

La part des femmes âgées de 15 ans et plus ne détenant aucun diplôme atteint 22,3% contre 18,9% pour celle des hommes. Dans la population âgée de 15 à 24 ans, la part des jeunes femmes n'ayant aucun diplôme n'est plus que de 12,8% alors qu'elle reste à 17,4% pour les jeunes hommes.

Parmi les sortants du système éducatif en juin 2005 en Nord-Pas-de-Calais (*cf. Pour comprendre ces résultats* - Enquête IVA), 36% des garçons sont en activité professionnelle sept mois après leur sortie contre 29% des filles. La proportion de garçons et de filles en emploi augmente avec le diplôme, passant de respectivement 29% et 21% au niveau CAP-BEP à respectivement 59% et 55% au niveau BTS. L'écart des taux d'emploi entre garçons et filles se retrouve, quel que soit le niveau de diplôme, en faveur des garçons. En moyenne de 6 points, il s'élève à 16 points pour les bacheliers.

Les conditions d'insertion des jeunes sur le marché du travail dépendent notamment du sexe et du diplôme obtenu mais également de la spécialité de formation et de la conjoncture du marché du travail local. Une étude réalisée au niveau national en 2002 confirme que pour un même niveau de diplôme et une même spécialité de formation, les filles ont une probabilité moindre d'obtenir un emploi non aidé que les garçons. Au niveau des spécialités, un garçon ayant un CAP-BEP a de plus grandes chances d'obtenir un emploi non aidé dans les spécialités de formation « plasturgie-matériaux composites-énergie » ou « transports-manutention-magasinage » que dans les « spécialités plurivalentes des services » ou « textile-habillement-cuir ». Concernant les filles, les trois principaux domaines des détentrices d'un CAP-BEP sont les services administratifs, le commerce et le nettoyage. Ces domaines ne conduisent pas rapidement au travail puisque 72% des filles en recherche d'emploi à la sortie d'un CAP ou BEP en sont issues. Globalement, seulement 11% des sortantes à ce niveau sont en emploi et 68% en recherche d'emploi.

À la sortie du système éducatif, les trois quarts des jeunes travaillent à temps plein (73%) contre un quart à temps partiel (27%). La part des temps partiels est plus importante chez les filles que chez les garçons avec des parts respectives de 42% et 14%. De plus, la part des jeunes travaillant en temps partiel de moins de 20 heures représente 9% chez les filles contre 2% chez les garçons.

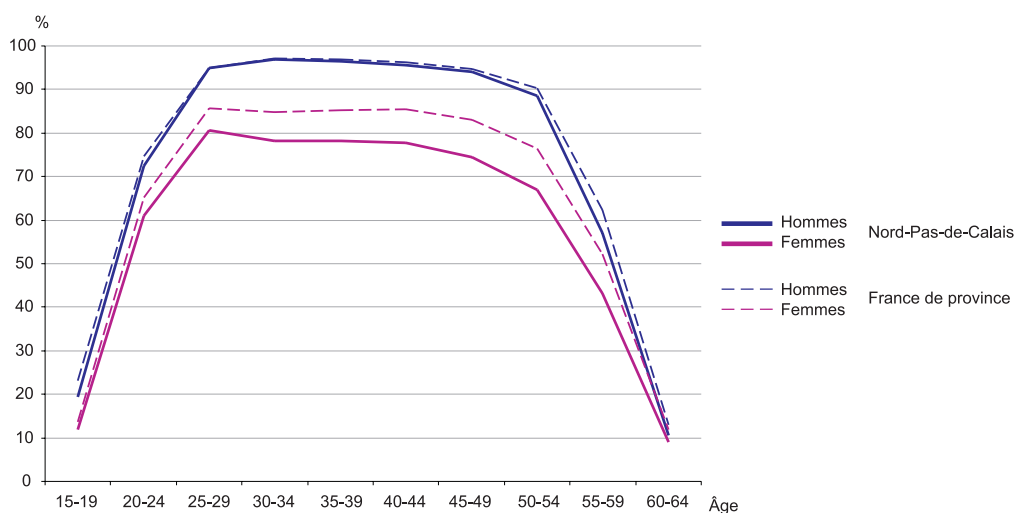
En 2005, au niveau national, 83% des diplômés du supérieur occupent un emploi trois ans après la fin de leurs études contre 64% des autres jeunes (*cf. Pour comprendre ces résultats* - Enquête Génération 2001). Cependant, plus de 40% de ces jeunes diplômés ont connu le chômage au cours des premières années suivant leur sortie de formation. Ces périodes de chômage sont brèves pour les détenteurs d'un DUT ou BTS, plus longues pour les diplômés de l'université en lettres, sciences humaines et sociales. De plus, le niveau d'emploi occupé et donc indirectement le salaire dépendent plutôt du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. En début de carrière, 79% des diplômés de cursus longs du supérieur exercent une profession supérieure ou intermédiaire (cadre, profession libérale, enseignant, technicien, etc.) pour 56% des diplômés de cursus courts ou 24% des bacheliers. L'écart entre les diplômés des cursus longs et ceux des cursus courts est ainsi de 23 points quand il est de 7 points entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers pour un même diplôme de cursus long (respectivement 83% pour 76%).

Des différences d'insertion sur le marché du travail

Bien qu'en hausse régulière au cours des dernières décennies, le taux d'activité des femmes en Nord-Pas-de-Calais reste inférieur à celui des hommes et reste également inférieur au taux d'activité des femmes en moyenne nationale. La population active se compose des personnes à la recherche d'un emploi et des personnes occupant un emploi. Dans la région, le taux de chômage des femmes est élevé, tout comme celui des hommes. L'écart entre les taux de chômage féminins et masculins est ainsi moins marqué en Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne des régions de province. Le taux d'emploi féminin a augmenté dans la région notamment pour les femmes âgées de 55 à 64 ans. Pour celles âgées de 25 à 54 ans, ce taux demeure très inférieur à celui des hommes. Lorsqu'ils sont en emploi, plus des trois quarts des femmes et des hommes occupent un emploi stable.

Au 1^{er} janvier 2005, selon les enquêtes annuelles de recensement, le taux d'activité des femmes est de 60,3% dans le Nord-Pas-de-Calais soit 15 points de moins que celui des hommes. Cet écart est le plus élevé des régions françaises. Bien qu'en hausse de 5 points environ entre 1999 et 2005 (Enquête européenne sur les forces de travail), le taux d'activité des femmes demeure inférieur à la moyenne nationale, 67,5% et à la moyenne des régions de province, 66,5% (cf. graphique 1) alors que le taux d'activité des hommes est plus proche de la moyenne (respectivement 75,3% contre 77,2% et 76,7%).

Graphique 1 : Taux d'activité selon le sexe - Comparaison Nord-Pas-de-Calais / France de province



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation principale

Chez les femmes, un lien plus marqué entre travail et famille

Une étude réalisée à partir des enquêtes de recensement (cf. *Pour comprendre ces résultats*) montre que la situation familiale influence beaucoup plus la présence des femmes sur le marché du travail que celle des hommes. À l'inverse des hommes, les femmes seules sont les plus actives et les femmes avec enfants sont les moins actives. Pour les femmes, la taille de la famille ainsi que l'âge des enfants jouent sur la participation au marché du travail. Ainsi, les femmes avec un seul enfant sont autant actives que les femmes sans enfant. A contrario, le fait d'avoir trois enfants ou plus à la maison, qui plus est si l'un des enfants a moins de trois ans, s'accompagne d'une présence nettement moins forte sur le marché du travail.

Or, dans la région, la part des femmes vivant seules, sans enfant au domicile, est moins grande qu'en moyenne des régions de province : respectivement 10,0% contre 12,3%, et inversement, la part des femmes vivant en couple avec enfants est plus élevée : respectivement 39,5% contre 37,7% (cf. *tableau 1, graphiques 2a et 2b*). Ces particularités régionales peuvent expliquer en partie la moindre présence des femmes sur le marché du travail régional.

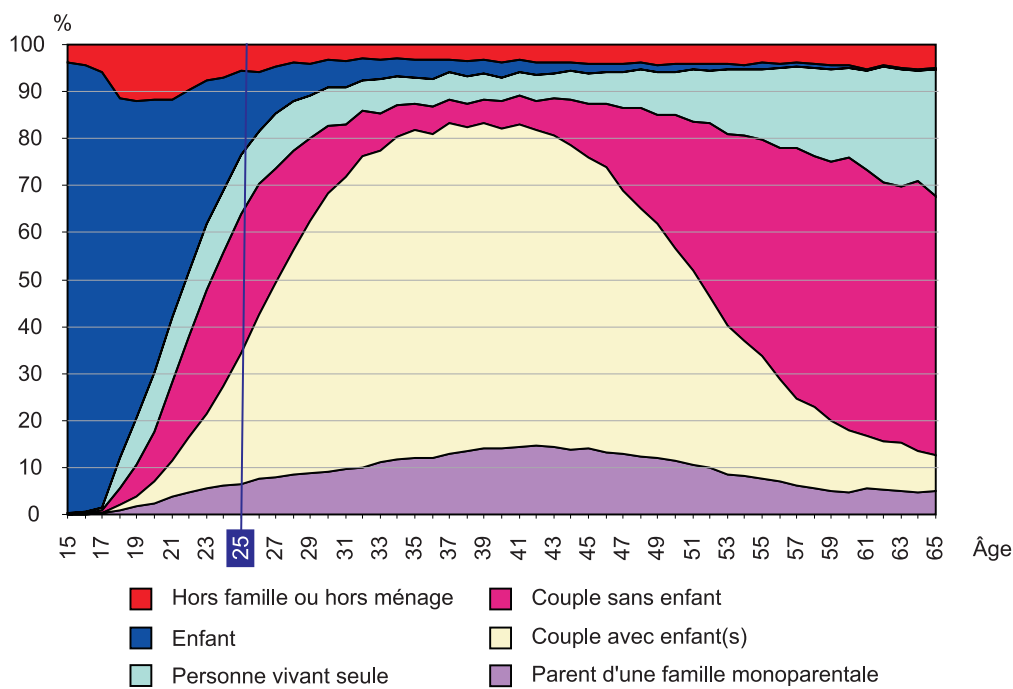
La part des femmes en situation de parent isolé, nettement plus élevée que celle des hommes, est supérieure dans la région à la moyenne en région de province avec respectivement 8,7% contre 7,8%. Bien que les mères de famille monoparentale soient plus souvent actives que les mères vivant en couple, leur taux d'emploi est plus faible (environ trois points de moins que les femmes en emploi vivant en couple avec enfant(s)). Par ailleurs, celles-ci subissent un risque de chômage deux fois plus élevé que les femmes en couple avec enfant(s).

Tableau 1 : Répartition de la population âgée de 15 à 64 ans en 2005 selon le mode de cohabitation et le sexe

	Unité : %			
	Nord-Pas-de-Calais		Moyenne des régions de province	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Adulte d'un couple sans enfant	21,2	20,2	24,8	22,9
Adulte d'un couple avec enfant(s)	39,5	40,2	37,7	38,1
Adulte d'une famille monoparentale	8,7	1,4	7,8	1,4
Personnes vivant seules	10,0	10,5	12,3	13,9
Autres situations	20,6	27,8	17,4	23,7

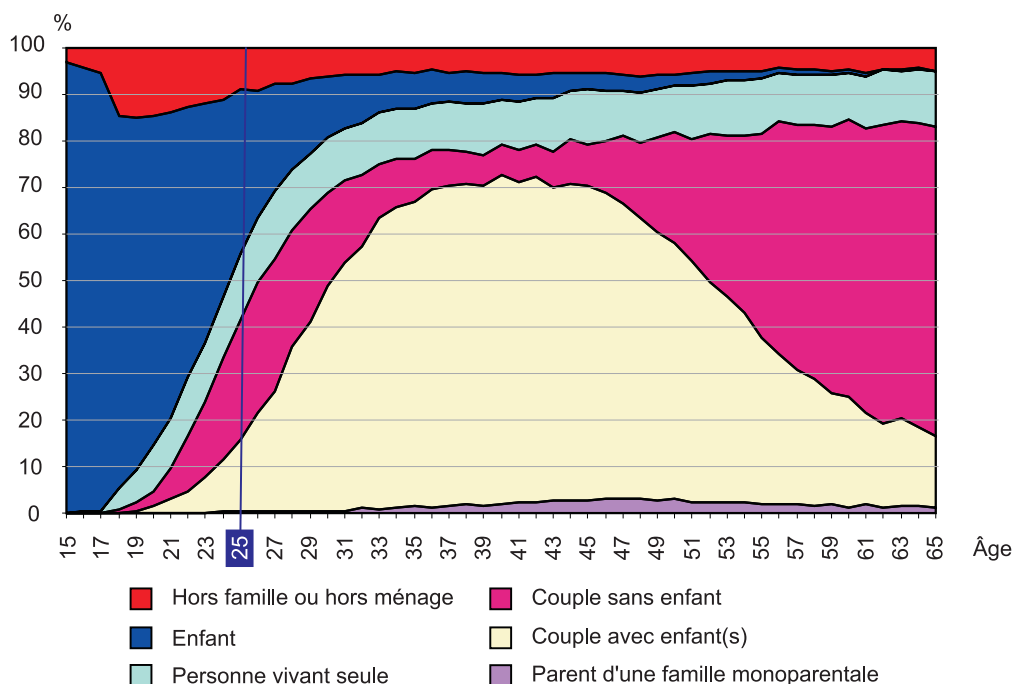
Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation complémentaire

Graphique 2a : Répartition des modes de cohabitation des femmes du Nord-Pas-de-Calais par âge révolu de 15 à 65 ans



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation complémentaire

Graphique 2b : Répartition des modes de cohabitation des hommes du Nord-Pas-de-Calais par âge révolu de 15 à 65 ans



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation complémentaire

Note de lecture : À 25 ans révolus, selon les enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006, 35% des hommes et 18% des femmes du Nord-Pas-de-Calais sont considérés comme enfant (appartenant à une famille) ; 14% des hommes et 13% des femmes comme des adultes vivant seuls ; 16% des hommes et 30% des femmes comme des adultes vivant en couple sans enfant ; 26% des hommes et 28% des femmes comme des adultes vivant en couple avec enfant(s) ; aucun homme et 6% des femmes comme des parents de famille monoparentale ; 9% des hommes et 5% des femmes comme vivant hors famille ou hors ménage.

Une hausse des taux d'activité féminins plus marquée pour les femmes âgées de 55 à 64 ans

Les taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 19 ans sont relativement faibles, une grande majorité d'entre eux étant encore scolarisée. En Nord-Pas-de-Calais, seulement 12,0% des jeunes femmes et 19,4% des jeunes hommes sont actifs. Les taux d'activité s'élèvent nettement pour les 20 à 24 ans pour atteindre 61,0% chez les femmes, 72,4% chez les hommes. Globalement, entre 1999 et 2005, sur la tranche des 15 à 24 ans, le taux d'activité des femmes a progressé moins vite dans la région qu'en moyenne nationale. Au 1^{er} janvier 2005, ces taux sont respectivement de 36,1% contre 39,0% en moyenne nationale comme en moyenne de province, soit un écart de 2,9 points. Cet écart était de 1,7 point en 1999.

Entre 25 et 54 ans, les taux d'activité sont au plus haut : 94,5% des hommes et 76,0% des femmes en âge de travailler sont actifs dans le Nord-Pas-de-Calais. Pour les hommes, le taux régional est proche de la moyenne des régions de province (95,0%) ; pour les femmes, il est inférieur de 7,4 points. Pour ces dernières, l'écart se creuse avec l'âge : il passe de 5,0 points sur la tranche d'âge des 25-29 ans à 9,5 points sur celle des 50 à 54 ans.

Sur la tranche d'âge des 55-64 ans, le taux d'activité des femmes a augmenté entre 1999 et 2005 pour atteindre 30,4% au 1^{er} janvier 2005. Il reste inférieur de 7,1 points à la moyenne nationale (ou de 5,0 points par rapport à la moyenne de province) mais l'écart tend à se réduire puisqu'il était de 8,4 points en 1999 (ou 6,4 points avec la moyenne de province).

Un contexte régional de chômage élevé qui touche aussi bien les femmes que les hommes

La population active se compose des personnes occupant un emploi et des personnes à la recherche d'un emploi. Au 1^{er} janvier 2005, le taux de chômage, au sens du recensement de la population, des femmes âgées de 15 à 64 ans est de 16,9% soit 2,9 points de plus que celui des hommes ou encore 3,3 points de plus qu'en moyenne des régions de province (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Taux de chômage⁽¹⁾ par sexe et tranche d'âge en 2005

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais		Moyenne des régions de province	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
De 15 à 29 ans	25,9	24,2	20,9	17,5
De 30 à 39 ans	16,0	11,4	13,8	8,7
De 40 à 49 ans	13,1	9,6	10,5	6,9
De 50 à 59 ans	11,6	10,2	9,7	7,5
De 60 à 64 ans	9,5	9,0	9,1	8,1
Ensemble	16,9	14,0	13,6	10,0

(1) Taux de chômage au sens du recensement de la population (cf. Pour comprendre ces résultats).

Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation complémentaire

Entre 1999 et 2005, le recul du taux de chômage a été plus fort pour les femmes que pour les hommes, dans la région comme au niveau national. En Nord-Pas-de-Calais (Enquête européenne sur les forces de travail), le recul serait de plus de 6 points pour les femmes contre un peu moins de 4 points pour les hommes.

Quelle que soit la tranche d'âge, les écarts de taux de chômage entre hommes et femmes sont moins importants dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne des régions de province. En Nord-Pas-de-Calais, le niveau élevé du chômage concerne aussi bien les femmes que les hommes.

Pour les femmes, le taux de chômage diminue avec l'âge passant, en 2005, de 25,9% pour celles âgées de 15 à 29 ans à 9,5% pour celles âgées de 60 à 64 ans. Cet effet « âge » se retrouve de façon moins prononcée chez les hommes.

Le taux d'emploi des femmes augmente dans le Nord-Pas-de-Calais

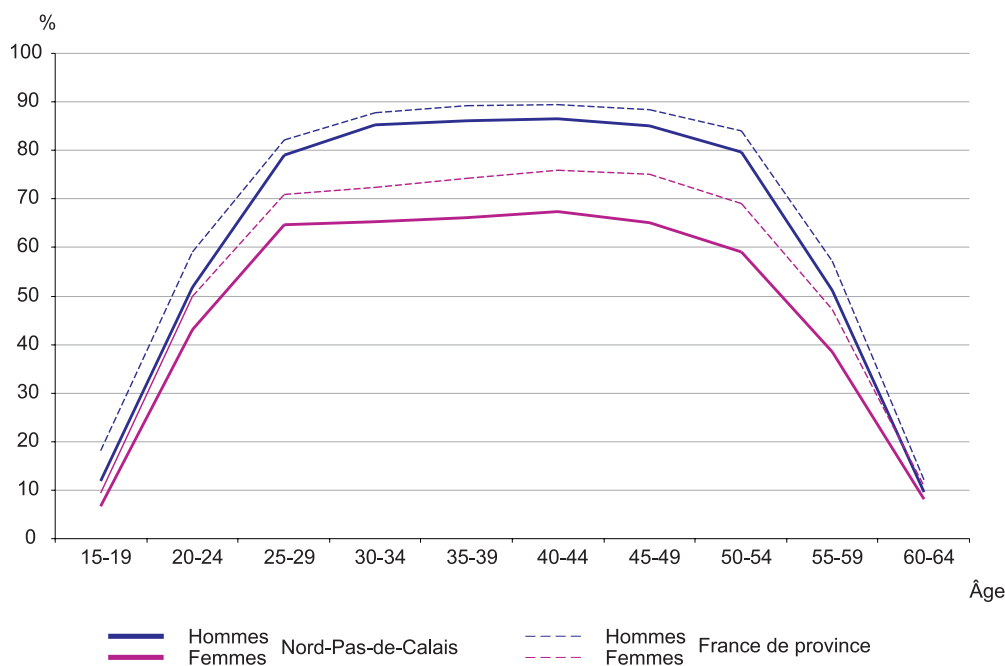
La proportion des femmes actives occupant un emploi dans le Nord-Pas-de-Calais a augmenté entre 1999 et 2005 pour atteindre 50,1% ; celle des hommes est restée stable à 64,7% (cf. Pour comprendre ces résultats). L'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes s'est ainsi réduit de 2 points sur la période. De même, l'écart avec le taux d'emploi des femmes en moyenne nationale ou en moyenne des régions de province a reculé de, respectivement, 1,0 point et 0,5 point (cf. graphique 3).

Si, pour les 15 à 24 ans, la situation régionale des femmes en matière de taux d'emploi n'a pas changé, elle s'est un peu améliorée pour les 55 à 64 ans. L'écart avec la moyenne nationale a diminué de 1,2 point entre 1999 et 2005. Entre 25 et 54 ans, une majeure partie des femmes et des hommes occupent un emploi. Cependant, dans le Nord-Pas-de-Calais, le taux d'emploi des femmes est très inférieur à celui des hommes avec respectivement 64,6% contre 83,7%, soit un écart de 19 points. Le taux d'emploi régional des femmes est également inférieur de 8,4 points à la moyenne des régions de province et de 9,1 points à la moyenne nationale.

La population active féminine plus diplômée que la population active masculine

Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi diffèrent selon le niveau de diplôme. Le taux d'activité des femmes a tendance à augmenter avec le niveau de diplôme. Il ne dépasse pas 45% pour les détentrices d'un certificat d'études primaires (50% en moyenne des régions de province) quand il est supérieur à 80% pour les diplômées universitaires du 2nd ou 3^e cycle, en Nord-Pas-de-Calais comme en moyenne des régions de province.

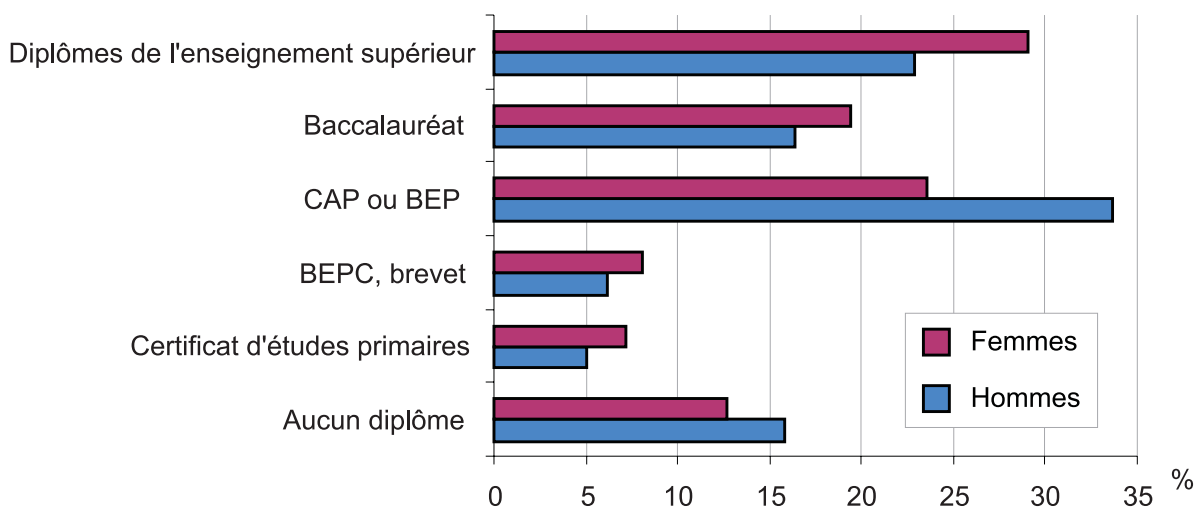
Graphique 3 : Taux d'emploi selon le sexe - Comparaison Nord-Pas-de-Calais / France de province



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation principale

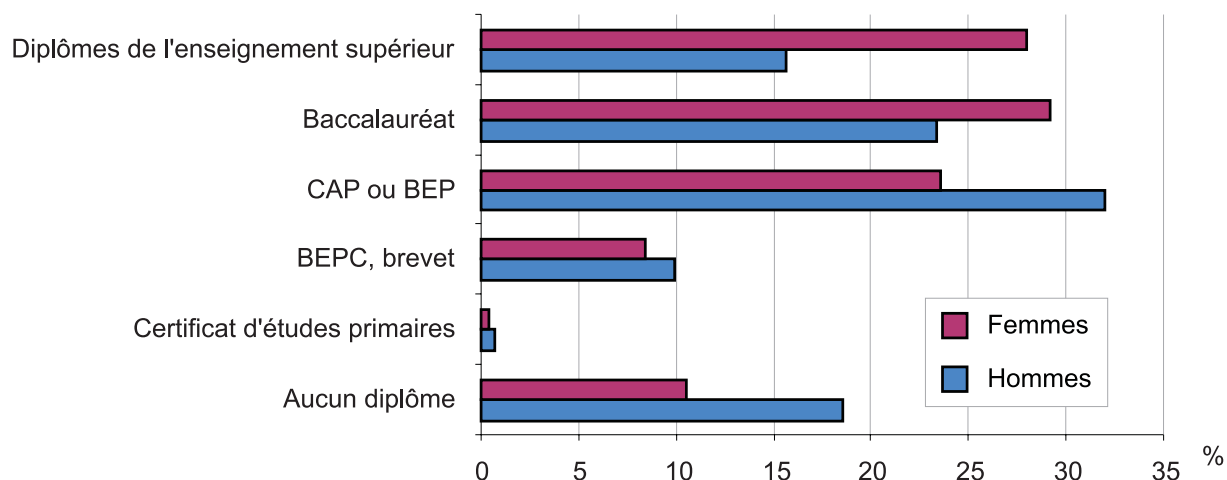
Dans son ensemble, la population active féminine est plus diplômée que la population active masculine (cf. graphiques 4a et 4b) et ce, dans la région comme en moyenne nationale : 12,7% des femmes actives âgées de 15 à 64 ans n'ont aucun diplôme contre 15,8% des hommes en Nord-Pas-de-Calais. À l'opposé, 29,0% des femmes actives sont diplômées du supérieur contre 22,9% des hommes. Pour les plus jeunes actifs, ces écarts sont plus grands.

Graphique 4a : Niveaux de diplôme de la population active âgée de 15 à 64 ans en Nord-Pas-de-Calais par sexe en 2005



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation principale

Graphique 4b : Niveaux de diplôme de la population active âgée de moins de 25 ans en Nord-Pas-de-Calais par sexe en 2005



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation principale

Néanmoins, les femmes en Nord-Pas-de-Calais disposent de diplômes de niveaux un peu moins élevés qu'en moyenne des régions de province. Ainsi, 29,0% des femmes actives dans la région sont diplômées du supérieur contre 29,9% en moyenne des régions de province. Au niveau du baccalauréat, la situation régionale est comparable à la moyenne avec respectivement 19,5% contre 19,4%. Les diplômées d'un CAP, BEP, BEPC ou certificat d'études primaires sont un peu moins nombreuses dans la région : 23,6% des femmes actives ont un CAP ou un BEP contre 25,3% en moyenne des régions de province.

Le taux de chômage, quant à lui, décroît avec le niveau de diplôme : il est plus élevé pour les femmes non diplômées que pour les diplômées du supérieur (écart de près de 30 points dans la région). Cet impact du diplôme est plus important pour les femmes âgées de moins de 25 ans. Le taux de chômage est alors inférieur à 12% pour les diplômées du 2nd ou 3^e cycle universitaire mais dépasse les 60% pour les non-diplômées soit un écart de près de 50 points. Après 25 ans, le diplôme est toujours un facteur facilitant l'insertion sur le marché du travail mais l'écart se réduit de moitié entre les non-diplômées et les plus diplômées.

Enfin, la proportion de femmes en emploi est au minimum de 32% pour les diplômées d'un BEPC ou d'un brevet et au maximum de 78% pour les diplômées du 2nd ou 3^e cycle universitaire. Pour les moins diplômées, le taux d'emploi est inférieur en Nord-Pas-de-Calais à la moyenne des régions de province (par exemple de 4 points au niveau BEPC, brevet). En revanche, la situation régionale est comparable à la moyenne nationale pour les diplômées du supérieur.

Femmes et hommes accèdent aux emplois stables dans les mêmes proportions

Parmi les actifs occupés, une grande majorité occupe un emploi salarié et plus précisément un emploi sans limite de durée (CDI ou fonction publique). Il en est ainsi pour 78,4% des femmes et 78,3% des hommes en Nord-Pas-de-Calais. Ces parts sont supérieures à celles calculées en moyenne des régions de province (77,0% et 73,8%). Dans la région, comme en moyenne nationale, la part des personnes en emploi sans limite de durée dépasse les 80% après 30 ans et pour les diplômés du 1^{er} cycle universitaire.

La part des personnes en emploi à durée limitée est, en revanche, comparable à la moyenne nationale. Ces emplois à durée limitée concernent plus fréquemment les personnes en début de carrière, par exemple 28,0% des femmes et 18,6% des hommes âgés de 20 à 24 ans, et, de manière plus marquée, les femmes : 10,5% des femmes contre 5,8% des hommes âgés de 15 à 64 ans dans la région. Chez les femmes, le niveau de diplôme semble avoir une influence : plus de 13,0% des non-diplômées sont en emploi à durée limitée contre 8,5% par exemple des diplômées du 1^{er} cycle universitaire. Chez les hommes, cet impact est moins évident : 7,0% environ des non-diplômés sont en emploi à durée limitée contre 5,5% des diplômés du 1^{er} cycle universitaire.

Les emplois aidés regroupent 2,9% des emplois féminins et 1,6% des emplois masculins ce qui place la région au premier rang métropolitain, au même niveau que le Languedoc-Roussillon. Les emplois jeunes, CES ou contrats de qualification concernent essentiellement les plus jeunes entrants sur le marché du travail, 5,8% des hommes et 9,1% des femmes âgés de 15 à 19 ans, et les diplômés d'un niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

La part des femmes intérimaires est proche de la moyenne nationale : 1,2% en Nord-Pas-de-Calais contre 1,3% en moyenne des régions de province. Elle est inférieure à la part des hommes intérimaires qui atteint 3% dans la région. Ici encore, la part des personnes placées dans une agence d'intérim décroît avec l'âge et est plus faible après 30 ans.

La part des non-salariés est plus faible en Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne de province : 7,8% contre 11,6%. Les femmes, comme les hommes, sont ainsi moins souvent « indépendants », « employeurs » ou « aides familiaux » que dans la plupart des autres régions françaises. La proportion des individus indépendants augmente avec l'âge pour atteindre 11,7% des femmes et 16,4% des hommes après 60 ans. Il en est de même pour les individus employeurs qui représentent 7,5% des femmes et 19,4% des hommes après 60 ans.

Une femme sur trois dans la sphère publique

Plus d'une femme sur trois occupe un poste de travail salarié dans la sphère publique (*cf. Pour comprendre ces résultats*) : 36% en Nord-Pas-de-Calais contre 34% en moyenne des régions de province. Les hommes y sont moins présents avec respectivement 19% en Nord-Pas-de-Calais contre 18% en moyenne nationale. Les femmes représentent ainsi 60% des effectifs de la sphère publique en région (contre 62% en moyenne des régions de province).

Des ministères plus « féminisés » que d'autres

Au 31 décembre 2004, dans le Nord-Pas-de-Calais, la fonction publique d'État compte plus de 150 000 personnes dont 56% de femmes. Ces femmes sont plus présentes dans certains ministères dont notamment celui de la Solidarité, de la Santé et du Travail où elles représentent 65% des effectifs (contre 71% en moyenne nationale) et celui de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports où elles représentent 63% des effectifs (contre 65% en moyenne nationale).

À l'opposé, la part des femmes est inférieure à 30% dans les ministères de l'Intérieur et de l'Équipement, des Transports et de la Mer. Concernant le ministère de l'Intérieur, le Nord-Pas-de-Calais se distingue par une proportion de femmes plus faible qu'en moyenne nationale (-6,7 points) ou en moyenne des régions de province (-7,9 points).

*Effectifs de la fonction publique d'État par ministère et niveau hiérarchique
au 31 décembre 2004*

Unités : nombre, %

Ministères (1)	Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	France de province
	Effectif total	Part des femmes	Part des femmes	Part des femmes
Éducation, Jeunesse et Sports	100 195	62,9	65,0	65,0
La Poste	14 707	44,6	48,3	49,4
Économie, Finances et Budget	10 276	52,1	59,0	60,3
Intérieur, Dom-Tom	10 950	25,3	32,0	33,2
Équipement, Transports, Mer	5 937	29,2	29,2	26,5
Justice	4 269	48,2	54,3	52,8
Agriculture	1 607	48,3	48,5	47,6
Solidarité, Santé, Travail	4 858	64,7	70,6	71,1
Culture	219	46,5	51,9	50,7
Autres ministères civils	187	46,4	39,0	34,1
Tous ministères (sauf Défense)	153 205	55,8	57,4	57,7
A	80 898	58,0	58,6	58,8
B	30 638	62,2	63,3	63,2
C	41 669	46,1	50,7	51,1
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports	100 195	62,9	65,0	65,0
A	72 589	60,5	62,6	62,5
B	14 756	73,9	74,9	74,8
C	12 850	62,6	67,2	66,8

Champ : ensemble des agents employés dans les différents ministères auxquels on ajoute ceux des établissements publics, de la Poste et de France Télécom ainsi que les enseignants des établissements privés sous contrat.

(1) Sont exclus les agents travaillant au ministère de la Défense.

Source : Insee - Fichier des agents de l'État

Une forte présence des femmes parmi les cadres de catégorie A, liée à l'enseignement

Les femmes sont majoritaires dans les catégories supérieures de la fonction publique d'État (A et B). Cependant, il faut tenir compte du poids des enseignants dans l'emploi public. Depuis la création en 1990 du corps des professeurs des écoles en remplacement de celui des instituteurs, les enseignants appartiennent dans leur grande majorité à la catégorie A. En excluant les effectifs du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (enseignants et personnels administratifs), les femmes n'apparaissent plus majoritaires que dans la catégorie B avec une part de 51,5% dans la région soit 4 points de moins qu'en moyenne des régions de province.

La fonction publique est largement féminisée, sauf dans les emplois de direction

Dans la fonction publique, en moyenne nationale, les femmes accèdent moins aux emplois de direction que dans le secteur privé. En effet, dans le secteur privé, elles occupent globalement 42% des emplois et 17% des emplois de direction. Dans la sphère publique, elles représentent globalement 59% des emplois et 13% des emplois de direction. Dans la fonction publique d'État en particulier, seuls 11% des emplois de direction sont occupés par des femmes : par exemple, 7% des préfets ou encore 13% des directeurs d'administration centrale et des présidents d'université sont des femmes.

Des comportements d'activité qui se rapprochent, des professions et conditions d'emploi qui diffèrent

Les emplois occupés par les femmes se concentrent sur quelques secteurs d'activité : administration, éducation, santé, action sociale ou encore commerce de détail. Le spectre des emplois occupés par les hommes est, quant à lui, plus large. La polarisation des emplois féminins se retrouve également au niveau des professions et des catégories socioprofessionnelles. Bien que la part des femmes progresse chez les cadres ou dans les professions intermédiaires, elle reste très élevée chez les employés. Enfin, près du tiers des emplois occupés par des femmes sont à temps partiel. Cette forme d'emploi est plus fréquente chez les personnes les moins diplômées, pour les emplois aidés et dans quelques secteurs d'activité à commencer par les services aux particuliers.

L'emploi féminin reste plus concentré que l'emploi masculin, en moyenne nationale et plus encore en Nord-Pas-de-Calais. Au 1^{er} janvier 2005, les emplois occupés par les femmes se situent majoritairement dans les activités de services : 73,6% contre 48,2% pour les hommes (respectivement 71,3% et 46,4% en moyenne des régions de province). Inversement, les activités de l'industrie et de la construction sont plus masculines : 35,5% des hommes y sont employés contre 9,7% des femmes (respectivement 34,5% et 12,1% en moyenne de province).

Forte polarisation des emplois féminins sur quelques secteurs d'activité

Fin 2005, en Nord-Pas-de-Calais, les six activités les plus représentées en termes d'effectifs parmi les 114 recensées dans la nomenclature économique de synthèse regroupent 62% de l'emploi salarié féminin pour 37% de l'emploi salarié masculin contre respectivement 57% et 37% en moyenne des régions de province. Les femmes travaillent principalement dans l'administration publique (14%), l'éducation (13,5%), les activités relatives à la santé (12%), l'action sociale (11%) et enfin dans le commerce de détail.

Par ailleurs, certaines activités sont particulièrement féminisées : la proportion de femmes est supérieure à 68% dans les services personnels, les agences de voyage, les activités relatives à la santé et l'action sociale. Inversement, certaines activités sont très masculines : la proportion de femmes est inférieure à 10% dans les activités de la construction, de l'industrie automobile et dans un grand nombre d'activités des industries des biens d'équipement.

À secteurs d'activité différents, professions différentes

La polarisation des emplois féminins sur un nombre restreint d'activités économiques se retrouve également au niveau des professions (*cf. tableau 1*). En 2005 comme en 2000, les femmes ne sont majoritaires que dans huit des vingt-trois principales catégories socio-professionnelles recensées dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Tableau 1 : Part des femmes dans les principales catégories socioprofessionnelles retenues par les DADS

Unités : nombre, %

	Nombre total de salariés	Taux de féminisation en 2000	Taux de féminisation en 2005
Employés administratifs d'entreprise	121 900	75,2	77,7
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73 500	73,3	76,0
Professions de la santé et avocats	1 900	///	74,3
Personnels des services directs aux particuliers	67 900	73,0	74,2
Employés civils et agents de service de la fonction publique	131 900	69,8	70,6
Employés de commerce	91 600	66,7	70,3
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	15 600	51,9	62,4
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	106 800	46,1	51,5
Professeurs, professions scientifiques	16 700	49,1	48,8
Instituteurs et assimilés	14 700	42,4	46,3
Professions de l'information, des arts et des spectacles	530	38,3	39,5
Cadres de la fonction publique	11 900	31,6	38,4
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	61 400	40,9	34,2
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	51 500	25,4	30,2
Ouvriers non qualifiés de type industriel	117 700	25,9	28,8
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	41 000	11,9	12,9
Techniciens	49 600	12,3	12,7
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	37 700	8,8	9,4
Ouvriers qualifiés de type industriel	135 000	10,7	9,2
Contremaîtres, agents de maîtrise	34 200	8,2	8,7
Ouvriers qualifiés de type artisanal	89 000	5,8	6,8
Chauffeurs	51 500	3,4	6,4
Agents de surveillance	13 900	6,1	5,7
Total	1 343 700	38,8	41,5

Note de lecture : Le tableau reprend l'ensemble des salariés (postes de travail non annexes) quel que soit le temps de travail effectué, les données ont été arrondies. Il n'est pas tenu compte des salariés du clergé et des ouvriers agricoles.

/// Absence de résultat due à la nature des choses.

Source : Insee - DADS au 31 décembre

Globalement, la part des femmes dans l'emploi salarié (hors fonction publique d'État, salariés de l'agriculture et personnels domestiques) a augmenté de près de 3 points entre fin 2000 et fin 2005. La plupart des catégories socioprofessionnelles se sont féminisées, y compris celles pour laquelle la proportion de femmes était déjà élevée. Ainsi, les salariées représentent 77,7% des employés administratifs d'entreprise fin 2005, soit 2,5 points de plus que fin 2000. La part des femmes a beaucoup progressé dans les professions intermédiaires administratives de la fonction publique pour atteindre 62,4%, soit une hausse de 10,5 points en cinq ans. Elle s'est également élevée dans certaines catégories principalement occupées par des hommes. La part des femmes parmi les chauffeurs a, par exemple, augmenté de 3 points sur la période.

Le taux de féminisation n'a reculé que dans quelques catégories socioprofessionnelles dont celle des ouvriers non qualifiés de type artisanal, avec -6,7 points, ou celle des ouvriers qualifiés de type industriel, avec -1,5 point.

La transformation de la structure socioprofessionnelle se poursuit

La transformation de la structure socioprofessionnelle se poursuit dans la région comme en moyenne nationale. Entre 2002 et 2005, sur le champ des DADS (*cf. Pour comprendre ces résultats*), le nombre de postes de travail salariés occupés par des femmes a augmenté de 1,0% dans le Nord-Pas-de-Calais contre 3,2% en moyenne des régions de province. Sur la même période, le nombre de postes de travail salariés occupés par des hommes reculait en Nord-Pas-de-Calais de 3,1% quand il était stable en moyenne des régions de province (+0,3%).

Dans la région, les salariées relèvent plus souvent qu'avant de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, +10,4% entre 2002 et 2005, alors que le nombre de salariés relevant de cette catégorie n'a pas augmenté entre les deux dates. La part des femmes est ainsi passée de 26,2% à 28,2% chez les cadres. Sur la période, l'écart avec la moyenne des régions de province s'est un peu réduit, cette part y étant de 29,3% en 2005.

Les femmes salariées sont également plus nombreuses dans la catégorie des professions intermédiaires : +4,2% dans le Nord-Pas-de-Calais contre +6,6% en moyenne des régions de province entre 2002 et 2005. La situation des hommes salariés est différente : leur nombre recule dans la région avec -1,6% alors qu'il augmente légèrement en moyenne des régions de province avec +1,0%. La part des femmes dans cette catégorie socioprofessionnelle augmente donc dans la région de 1,4 point pour atteindre 44,7% en 2005 et se rapproche ainsi de la moyenne des régions de province, 46,9%.

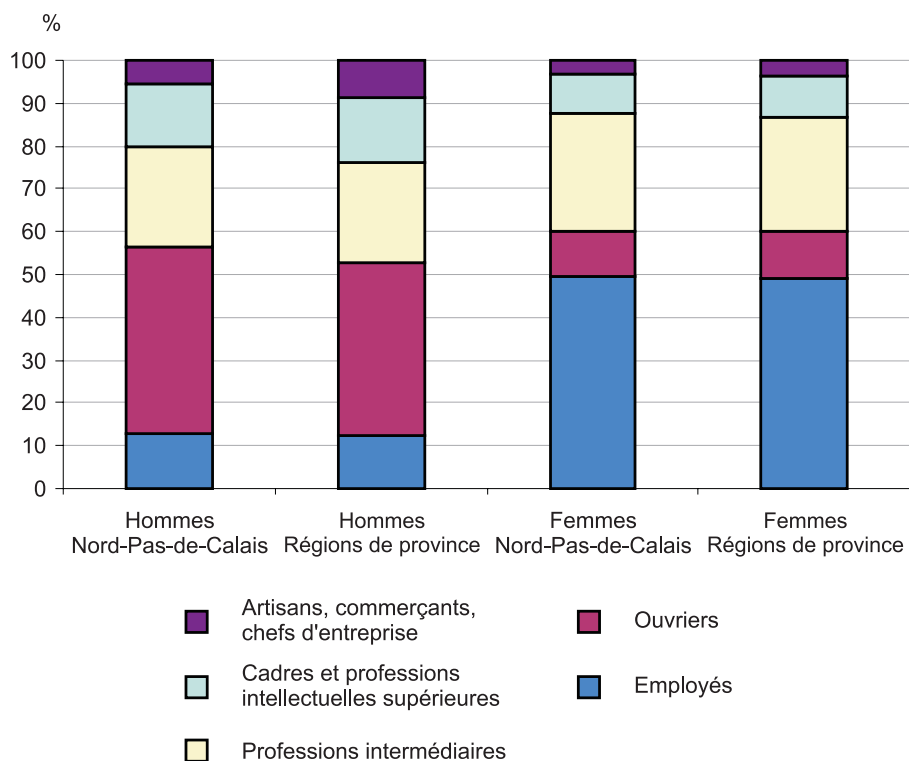
L'évolution est comparable dans la catégorie des ouvriers qualifiés. Le nombre de femmes salariées a tendance à y augmenter, +5,6% dans la région contre +5,9% en moyenne des régions de province ; le nombre d'hommes salariés a tendance à baisser dans la région, -1,9% et à augmenter en moyenne des régions de province, +1,6%. La part des femmes parmi les ouvriers qualifiés est en légère hausse mais reste en deçà de la moyenne : 7,7% contre 10,6%.

Le nombre de femmes diminue dans la catégorie des ouvriers non qualifiés : -5,1% en Nord-Pas-de-Calais contre -6,7% en moyenne des régions de province. Ce recul est encore plus important pour les hommes de la région avec -9,5% contre -6,1% en moyenne. Au final, la part des femmes augmente légèrement pour atteindre 31,6% contre 37,6% en moyenne des régions de province.

Dans la catégorie des employés, les femmes sont moins nombreuses en 2005 qu'en 2002 dans la région, -0,7%, alors qu'elles le sont plus en moyenne des régions de province, +2,7%. De même, les hommes appartiennent moins qu'avant à la catégorie des employés dans la région, -3,3%, mais plus qu'avant en moyenne des régions de province, +0,7%. La part des femmes dans cette catégorie s'élève à 71,4% en Nord-Pas-de-Calais contre 74,9% en moyenne des régions de province.

Selon les enquêtes annuelles de recensement, en 2005, près de la moitié de la population active féminine ayant un emploi relève de la catégorie des employés : 49,6% dans le Nord-Pas-de-Calais contre 49,2% en moyenne des régions de province (*cf. graphique 1*). Un peu plus du quart de cette population travaille dans la catégorie des professions intermédiaires : 27,7% en Nord-Pas-de-Calais contre 26,6% en moyenne des régions de province. Un peu plus d'une femme sur dix est ouvrière : 10,4% dans la région contre 10,8% en moyenne et un peu moins d'une femme sur dix est cadre : respectivement 9,3% contre 9,7%.

Graphique 1 : Répartition de la population active occupée par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe au 1^{er} janvier 2005



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation complémentaire

Près du tiers des femmes travaille à temps partiel

L'emploi féminin se caractérise par l'importance du travail à temps partiel. En 2005, dans le Nord-Pas-de-Calais, 32,4% des femmes en emploi sont à temps partiel contre 6,3% des hommes. En moyenne des régions de province, ces parts sont proches avec respectivement 30,8% contre 6,1%. Les données du recensement ne permettent pas de distinguer les situations de travail qui relèvent d'un temps partiel choisi ou d'un temps partiel contraint. Dans le premier cas, le temps partiel est un moyen de concilier vie familiale et vie professionnelle. Le choix du travail à temps partiel résulte alors des stratégies de couple en matière d'emploi et de la possibilité d'occuper un emploi compatible avec les responsabilités familiales. Dans le second cas, le temps partiel est inhérent au poste occupé, la personne en emploi n'ayant pas la possibilité d'augmenter son temps de travail pour atteindre un temps plein. Selon l'enquête Emploi du temps, moins de la moitié des salariées à temps partiel ont pu choisir librement la répartition de leurs heures de travail.

L'emploi à temps partiel est plus polarisé que l'emploi à temps plein. Ainsi, les deux tiers de l'emploi à temps partiel en Nord-Pas-de-Calais se concentrent dans les quatre secteurs d'activité les plus riches en main-d'œuvre contre la moitié pour l'emploi à temps plein. Il concerne essentiellement l'éducation, santé, action sociale, le commerce, les services aux entreprises et l'administration. De plus, la part des personnes travaillant à temps partiel varie selon le secteur d'activité (cf. tableau 2) : de 36% dans les services aux particuliers à moins de 3% dans l'industrie automobile. Hormis dans quelques activités dont notamment l'intérim, les emplois à temps partiels sont majoritairement occupés par des femmes. Ainsi, par exemple, dans l'éducation, santé, action sociale, les femmes représentent près de 90% des personnes à temps partiel.

**Tableau 2 : Part des personnes à temps partiel selon le secteur d'activité en 2005
dans la région Nord-Pas-de-Calais**

Unité : %

	Part des actifs occupés à temps partiel	Part des femmes parmi les actifs occupés à temps partiel
Services aux particuliers	36,0	82,4
Éducation, santé, action sociale	26,5	87,8
Administration	21,6	82,0
Intérim	20,8	37,8
Commerce	19,3	84,9
Services aux entreprises (hors intérim)	16,7	80,5
Activités immobilières	14,8	79,1
Activités financières	11,8	89,3
Industries agricoles et alimentaires	11,7	74,7
Transports	6,1	64,2
Construction	5,2	46,7
Industrie (hors IAA)	4,7	59,5

Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation complémentaire

Le travail à temps partiel concerne toutes les femmes quel que soit leur âge. Sur toutes les tranches d'âge à l'exception des 25-29 ans, la part des femmes travaillant à temps partiel dépasse les 30% (*cf. graphique 2*). Pour les femmes comme pour les hommes, la part d'actifs occupés à temps partiel diminue fortement aux âges les plus jeunes passant respectivement de 55,5% et 35,3% pour les 15-19 ans à 22,8% et 6,0% pour les 25-29 ans. Entre 30 et 54 ans, la situation des femmes et des hommes diffère. La part des hommes travaillant à temps partiel est alors au plus bas, autour de 3,5% ; celle des femmes est supérieure à 30,0%. En fin de carrière, la part des femmes et des hommes à temps partiel remonte pour atteindre respectivement 40,4% et 11,4%. L'approche des départs de fin d'activité explique sans doute ce phénomène.

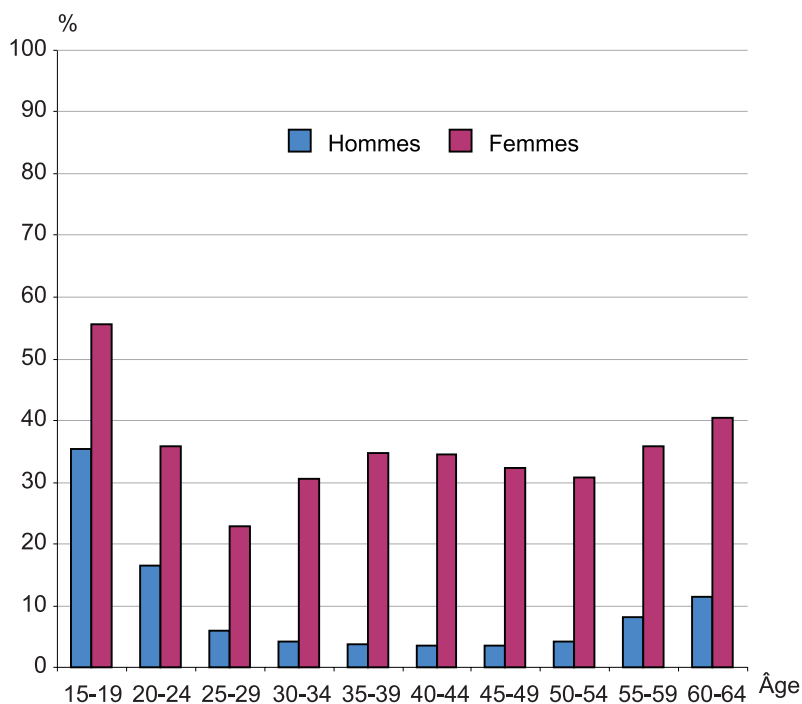
***Moins de temps partiel
pour les diplômées du
supérieur***

La part des femmes à temps partiel décroît avec le niveau de diplôme passant de 44,4% pour celles qui ont arrêté leurs études sans obtenir de diplôme à 21% pour les diplômées du 2nd ou 3^e cycle universitaire (*cf. graphique 3*). L'influence du diplôme sur le temps de travail des hommes est moins évidente. La part des hommes actifs occupés à temps partiel est maximale pour les non-diplômés, 9,7%, et minimale pour les diplômés d'un CAP ou d'un BEP, avec 5,1%.

***Le recours au temps
partiel diffère selon les
conditions d'emploi***

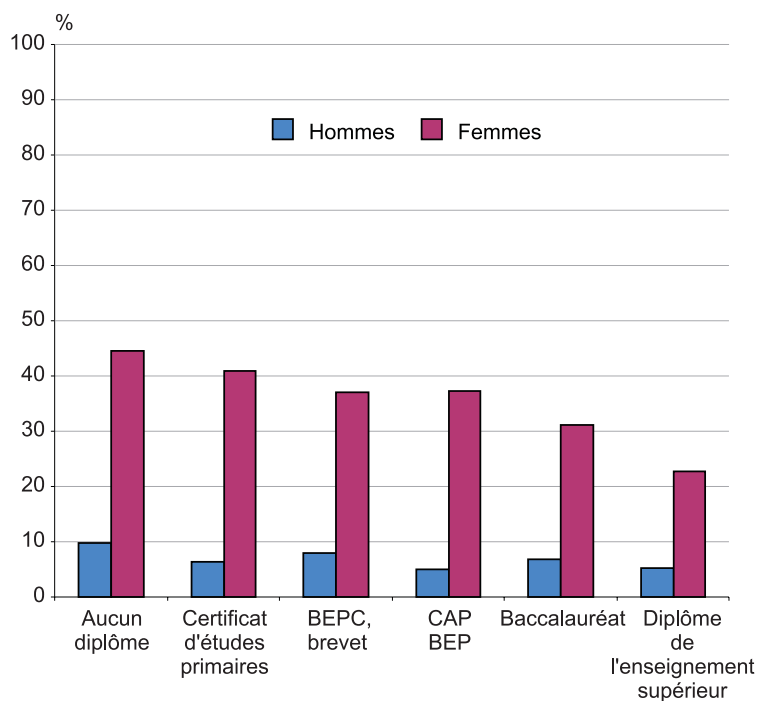
Enfin, le travail à temps partiel concerne avant tout les emplois aidés et les contrats à durée déterminée, les femmes à temps complet y sont minoritaires. À l'opposé, il est moins répandu chez les non-salariés et en particulier les employeurs.

Graphique 2 : Part des actifs occupés à temps partiel en 2005 selon l'âge



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation complémentaire

Graphique 3 : Part des actifs occupés à temps partiel en 2005 selon le niveau de diplôme



Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Exploitation principale

Les salaires des Nordistes en 2005

(dont : extraits du Pages de Profils n° 23, janvier 2008)

En 2005, la rémunération mensuelle nette moyenne d'un homme atteint 1 816 euros contre 1 527 euros pour une femme. Les hommes de la région employés à temps complet gagnent ainsi 19% de plus que les femmes dans la même situation ; au niveau national, l'écart est plus important avec 23%. Cet écart est en fait le reflet d'une situation plus complexe mêlant conditions d'emploi et différences d'insertion sur le marché du travail.

Des écarts de salaires hommes-femmes difficiles à quantifier précisément

Inscrits dans les schémas familiaux classiques, les arbitrages plus favorables à la vie personnelle qu'à la vie professionnelle (maternité, éducation des enfants, absence d'heures supplémentaires) sont plus le fait des femmes que celui des hommes ; ces décisions plus ou moins contraintes tirent à la baisse le niveau des salaires des femmes. Par ailleurs, hommes et femmes n'occupent pas les mêmes emplois dans les mêmes secteurs d'activité. Les femmes accèdent moins aux postes d'encadrement que les hommes, notamment pour les plus jeunes ce qui oblitère la suite de leur carrière professionnelle. Par ailleurs, elles travaillent plus que les hommes dans le secteur des services ou encore dans celui du commerce ; elles sont donc plus présentes dans les catégories sociales ou les secteurs qui ne font pas partie des plus rémunérateurs.

En tenant compte des effets liés à l'âge et la catégorie sociale des salariés à temps complet mais aussi du secteur d'activité et de la taille de leur établissement employeur, l'écart entre salaires masculins et féminins se réduit à 12%, soit 7 points de moins que la différence salariale toutes conditions confondues. Pour affiner davantage l'analyse, il conviendrait de prendre en compte des informations telles que le nombre d'heures travaillées par les personnes dites à « temps complet », ou leur ancienneté dans l'entreprise en plus de ces premiers éléments plus classiques. Les écarts de salaires constatés entre les hommes et les femmes passeraient alors probablement sous la barre des 10%.

La prise en compte du temps partiel modifierait encore l'écart observé

Dans les développements précédents, l'analyse des écarts salariaux entre les hommes et les femmes est appréhendée du seul point de vue des salariés à temps complet même si ce dernier concept ne correspond pas pour tous au même nombre d'heures travaillées (*cf. Pour comprendre ces résultats*). La prise en compte du temps partiel modifierait encore la donne ; en région comme en France, le temps partiel concerne davantage les femmes. En effet, 36% d'entre elles exercent une activité à temps partiel contre seulement 12% pour les hommes ; parmi l'ensemble des salariés à temps partiel, plus des deux tiers sont des femmes. Pour les deux sexes, le salaire horaire médian du salarié à temps plein est supérieur au salaire horaire médian du salarié à temps partiel. Pour les hommes, il est de 9,7 euros à temps plein pour 8,9 euros à temps partiel ; pour les femmes, ils sont respectivement de 8,9 euros et 7,8 euros.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, en 2005, 10% des salariés touchent moins de 6,81 € de l'heure : 6,59 € si l'on considère les femmes salariées et 7,06 € si l'on considère les hommes salariés (pour mémoire, le Smic horaire net s'établit à 6,31 € au 1^{er} juillet 2005).

Plus du quart des femmes salariées gagnent moins de 958 € nets par mois

Concernant les revenus salariaux mensuels nets, 27% des femmes salariées gagnent moins de 957,75 € nets par mois quel que soit leur temps de travail, soit moins que l'équivalent du Smic net mensuel au 1^{er} juillet 2005, contre 10% des hommes salariés. Les femmes représentent ainsi 67% des salariés qui touchent moins de 957,75 € nets par mois contre 42% de l'ensemble des salariés du Nord-Pas-de-Calais.

Environ 82% des femmes salariées qui touchent moins de 957,75 € nets par mois travaillent à temps partiel (temps partiel inférieur à 80%) contre 69% des hommes salariés.

À noter que les données ci-dessus ne portent que sur le champ des DADS c'est-à-dire sur les secteurs privé et semi-public. Il n'est pas tenu compte des rémunérations dans la fonction publique. De plus, la seule source DADS ne permet pas d'approfondir la question des bas salaires et de la pauvreté.

Comparaison des situations sur le marché du travail en Europe

En matière d'activité et d'emploi des femmes, les comparaisons européennes apportent un éclairage stimulant et montrent une grande diversité de comportements des femmes dans les différents pays. La situation française – taux de natalité et taux d'activité élevés – apparaît relativement singulière.

Les données Eurostat permettent de situer la France par rapport aux autres pays européens. En se limitant à l'Europe des Quinze, la France occupe une position proche de la moyenne européenne pour les principales variables. En 2005, le taux d'activité féminin est supérieur en France (64,9%) au taux moyen européen (63,5%). Entre 2000 et 2005, ce taux a augmenté de 2,4 points en France, soit un peu moins qu'en moyenne européenne (+3,6 points). De même, le taux d'emploi national (58,5%) dépasse légèrement le taux européen (57,8%) mais sa croissance (+3,2 points) est un peu inférieure à la moyenne européenne (+3,7 points).

En France, la part du temps partiel a régressé de 0,6 point entre 2000 et 2005 pour être de 30,2% en fin de période alors que cette part a progressé au niveau européen de 2,8 points pour atteindre 32,3%.

La concentration de l'emploi féminin, mesurée par les indices de ségrégations sectorielle et professionnelle, confirme cette position de la France proche de la moyenne européenne. En 2005, les indices nationaux sont respectivement de 17,6% et 26,3% alors que les indices européens valent 18,1% et 25,4%. La situation a peu évolué entre 2000 et 2005.

Enfin, l'écart des salaires horaires entre hommes et femmes, de 13% en 2005, situe également la France dans la moyenne européenne.

Dès 1990, les travaux pionniers d'Esping-Andersen ont distingué trois régimes de régulation des comportements des ménages, régimes qui ont été plus ou moins modifiés et complétés par la suite. Ces typologies fournissent un cadre d'interprétation des différences en matière d'activité et d'emploi des femmes selon le pays.

Dans les pays nordiques, les taux d'activité et d'emploi sont élevés, la ségrégation sectorielle ou professionnelle est forte. Le recours au temps partiel et les écarts salariaux se situent dans la moyenne européenne.

Dans les pays méditerranéens, la situation est inverse : taux d'activité et d'emploi faibles, ségrégations sectorielle et professionnelle plutôt faibles (à l'exception du Portugal et de l'Espagne pour les professions). Le recours au temps partiel et les écarts salariaux sont inférieurs à la moyenne européenne.

Dans le régime libéral, illustré en Europe par le Royaume-Uni, les taux d'activité et d'emploi sont plutôt élevés, de même que les indices de ségrégation. Ce régime se distingue cependant de celui des pays nordiques par un recours au temps partiel plus important et par des écarts salariaux élevés.

Dans les pays continentaux, on constate une plus grande hétérogénéité. Les taux d'activité et d'emploi fluctuent assez largement autour de la moyenne. Les écarts salariaux sont faibles en Belgique, forts en Allemagne, proches de la moyenne dans les autres pays. La France, plus encore que les autres pays continentaux, se trouve au carrefour de plusieurs logiques de développement de l'emploi féminin. Le Centre d'analyse stratégique (*cf. Pour en savoir plus - Note de veille n° 72*) pose la question « Réduire la segmentation du marché du travail selon le genre et accroître les taux d'emploi féminin : à court terme, est-ce compatible ? ». Par exemple, le développement actuel d'emplois féminins peu qualifiés, à temps partiel et en gré à gré permet-il d'aller vers une diminution des inégalités ?

Situation de la France en matière d'emploi par rapport aux autres pays européens

Unité : %

	Taux d'activité				Taux d'emploi			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Allemagne	63,0	68,0	78,8	80,6	58,1	60,6	72,9	71,3
Autriche	62,5	65,6	80,1	79,3	59,6	62,0	77,3	75,4
Belgique	56,6	59,5	73,8	73,9	51,5	53,8	69,5	68,3
Danemark	75,9	75,9	84,0	83,6	71,6	71,9	80,8	79,8
Espagne	51,8	58,3	78,5	80,9	41,3	51,2*	71,2	75,2*
Finlande	74,1	72,8	79,4	76,6	54,2	66,5	70,1	70,3
France	62,5	64,9	75,2	75,4	55,2	58,5	69,2	69,3
Grèce	50,6	54,5	77,6	79,2	41,7	46,1	71,5	74,2
Irlande	55,6	60,8	79,3	80,6	53,9	58,3	76,3	76,9
Italie	46,2	50,4	73,8	74,6	39,6	45,3	68,0	69,9
Luxembourg	51,7	57,0	76,4	76,0	50,1	53,7	75,0	73,3
Pays-Bas	65,7	70,0	83,9	83,7	63,5	66,4	82,1	79,9
Portugal	63,7	67,9	78,7	79,0	60,4	61,7	76,5	73,4
Royaume-Uni	67,8	68,8	82,8	81,9	64,7*	65,9	77,8*	77,6
Suède	73,4	76,3	77,2	80,9	70,9	70,4*	75,1	74,4*
Union européenne à Vingt-sept	60,1	62,4	77,1	77,3	53,7	56,3	70,8	70,8
Union européenne à Quinze	59,9	63,5	78,2	79,0	54,1	57,8	72,8	73,0

Unité : %

	Part du travail à temps partiel				Indice de ségrégation sectorielle		Indice de ségrégation professionnelle		Écart salarial hommes/femmes	
	Femmes		Hommes		2000	2005	2000	2005	2000	2005
	2000	2005	2000	2005						
Allemagne	37,9	43,5	5,0	7,8	18,3	18,2	26,9	26,5	21	22
Autriche	32,2	39,3	4,1	6,1	20,1	18,3	27,3	26,0	20	18
Belgique	37,4	40,5	5,5	7,6	17,8	18,1	26,7	26,2	13	7
Danemark	34,1	33,0	10,2	12,7	19,8	18,7	27,9	26,9	15	18
Espagne	16,8	24,2*	2,8	4,5*	18,9	20,4	24,6	26,6	15	13
Finlande	17,0	18,6	8,0	9,2	22,5	22,2	30,0	28,9	17	20
France	30,8	30,2	5,3	5,8	17,4	17,6	27,0	26,3	13	12
Grèce	7,8	9,3	2,6	2,3	15,0	15,9	21,0	22,5	15	9
Irlande	30,3	///	6,9	///	20,4	22,4	26,9	26,8	19	9
Italie	16,5	25,6	3,7	4,6	15,2	17,9	21,6	23,9	6	9
Luxembourg	25,1	38,2	1,7	2,5	17,8	17,4	25,7	26,4	15	14
Pays-Bas	71,0	75,1	19,3	22,6	18,1	17,5	24,8	26,2	21	18
Portugal	16,4	16,2	6,4	7,0	21,5	20,5	26,4	25,9	8	9
Royaume-Uni	44,3*	42,7	8,9*	10,4	18,8	18,5	26,8	25,9	21	20
Suède	32,3	39,6*	8,2	11,5*	21,8	21,6	29,0	27,4	18	16
Union européenne à Vingt-sept	28,9	30,9	6,5	7,4	16,9	17,8	24,4	24,9	16	15
Union européenne à Quinze	29,5	32,3	6,1	7,7	17,7	18,1	25,0	25,4	///	///

* Rupture de série.

/// Absence de résultat due à la nature des choses.

Définition des indices de ségrégations sectorielle et professionnelle et de l'écart salarial hommes/femmes (cf. Pour comprendre ces résultats - source Eurostat).

Source : Eurostat

ANNEXES

↳ **POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS**

↳ **POUR EN SAVOIR PLUS - SITES INTERNET**

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

Le dispositif Clap a été conçu pour mesurer l'emploi salarié et les salaires au niveau local, en utilisant les données issues de plusieurs sources, notamment Sirene, Epure (Urssaf), DADS (Déclarations annuelles de données sociales), Colter (enquête sur les collectivités territoriales) et le fichier de paie des agents de l'État. À des fins d'étude, trois sphères d'analyse des postes de travail salarié ont été définies : la sphère **productive** composée des établissements pour lesquels l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local ; la sphère **résidentielle** correspondant aux services à la population présente sur le territoire dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements de la sphère publique et la sphère **publique** qui comprend la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Les DADS doivent être remplies par tout établissement employeur. Cette source couvre l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public à l'exception des salariés de l'agriculture, des agents de l'État et du personnel domestique. Dans cette source, un emploi correspond à un contrat de travail. En fonction des caractéristiques du contrat, il est possible de distinguer plusieurs notions d'emplois. Un salarié ayant occupé deux emplois dans l'année chez deux employeurs différents est compté pour deux emplois. C'est également le cas pour une personne ayant cumulé deux emplois dans deux établissements différents sur une même période. Les emplois jeunes sont inclus dans le champ de même que toutes les formes d'emploi aidé donnant lieu à rémunérations. Trois catégories d'emploi sont appréhendées en fonction du volume de travail effectué :

- les salariés présents toute l'année et travaillant à temps complet (c'est-à-dire au moins 80% de temps plein) constituent l'emploi permanent ;
- les salariés ayant un contrat très court ou ayant travaillé très peu d'heures ou ayant perçu une rémunération particulièrement faible constituent l'emploi occasionnel que l'on peut qualifier d'annexe ;
- entre les deux catégories ci-dessus, se trouve l'emploi non permanent et non occasionnel (par exemple, poste à temps partiel inférieur à 80%, emploi intermittent, emploi saisonnier, etc.).

Le **salaire net** est le salaire après déduction des cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des contributions d'assurance chômage et des CSG et CRDS déductibles et non déductibles. Il s'agit des rémunérations nettes de toutes cotisations sociales ouvrières obligatoires et de CSG et CRDS.

Le calcul des salaires, horaires ou mensuels, est réalisé sur les emplois «ordinaires», c'est-à-dire sur les emplois hors emplois aidés, apprentis et stagiaires. De plus, les catégories sociales «agriculteurs» et «chefs d'entreprise» n'ont pas été prises en compte.

Enquêtes annuelles de recensement depuis 2004

Dans ces enquêtes, les personnes déclarent leur situation vis-à-vis de l'emploi. Cette information permet de calculer des taux d'activité, d'emploi et de chômage. Toutefois, ces taux n'obéissent pas aux définitions internationales édictées par le Bureau international du travail (BIT). Ils sont donc légèrement différents des taux calculés à partir de l'enquête emploi au niveau national (enquête qui ne fournit d'ailleurs pas de résultats infranationaux). En particulier, le recensement ne permet pas de vérifier que la personne qui se déclare chômeur a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi et qu'elle est disponible pour travailler. Ainsi, les taux de chômage et d'activité calculés à partir des enquêtes annuelles de recensement sont supérieurs à ceux calculés à partir de l'enquête emploi, tout particulièrement pour les femmes. En revanche, les enquêtes de recensement portent sur une population plus large ce qui permet de détailler l'analyse des taux d'activité et de leur évolution suivant plusieurs variables simultanées et notamment suivant la région. Les résultats présentés portent sur la population des ménages ordinaires âgée de 15 à 64 ans révolus à la date de l'enquête de recensement.

Un **ménage ordinaire** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, que ces personnes aient des liens de parenté ou non.

La **population active** est composée des actifs ayant un emploi et des chômeurs. Le **taux d'activité** est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Le **taux d'emploi** est le rapport entre la population active ayant un emploi et la population en âge de travailler. Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Enquête « Génération 2001 » du Cereq

Cette enquête, réalisée par le Cereq, permet de décrire les premières années de vie active de tous les jeunes sortants au cours de l'année 2001, d'un établissement de formation initiale.

Enquête IVA (entrée dans la vie active des jeunes) de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale (enquête annuelle réalisée auprès des établissements scolaires publics et privés du second degré)

Cette enquête vise à connaître le devenir professionnel des jeunes sept mois après leur sortie de formation. Le champ porte sur les niveaux seconde à terminale (y compris terminales technologiques et professionnelles) ainsi que les classes de BTS et de sections d'éducation spécialisée. Ne sont pas pris en compte les sortants de l'enseignement agricole ainsi que les sortants des centres de formation d'apprentis qui font l'objet d'enquêtes spécifiques. L'exploitation de l'enquête IVA 2005 en Nord-Pas-de-Calais est le résultat d'un partenariat étroit entre l'académie de Lille et l'Oref Nord-Pas-de-Calais (Observatoire régional de l'emploi et de la formation). L'ensemble des résultats est disponible sur le site du C2RP (*cf. Sites Internet*).

Source Eurostat

Écart salarial hommes/femmes

L'écart salarial hommes/femmes est mesuré par la différence des salaires moyens horaires bruts des hommes et des femmes, exprimée en pourcentage des premiers.

Enquête européenne sur les forces de travail

Cette enquête par sondage annuelle ou trimestrielle auprès des ménages privés fournit des informations précises sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, en matière d'emploi, de chômage et d'autres variables connexes dans les différents États membres de l'Union européenne pour le deuxième trimestre de chaque année (la période de référence étant, toutefois, le premier trimestre en ce qui concerne les données françaises et autrichiennes). L'enquête communautaire couvre l'ensemble des personnes qui vivent dans des ménages privés et exclut celles qui vivent dans des ménages collectifs (pensions, internats, établissements hospitaliers, etc.). Les définitions utilisées sont communes à tous les États membres de l'Union européenne et se fondent sur les recommandations internationales du Bureau international du travail (BIT).

Indices de ségrégations sectorielle et professionnelle

La Commission européenne utilise l'indice de Karmel-MacLachlan qui mesure la somme des réaffectations sectorielles ou professionnelles qu'il faudrait effectuer afin que les distributions des professions ou des secteurs soient identiques pour les deux sexes (*cf. Pour en savoir plus* - La note de veille n° 72 du Centre d'analyse stratégique). Ainsi, en France, en 2005, 26,3% de l'emploi total devraient être réaffectés afin que les distributions des professions soient identiques entre les deux sexes. La réduction des segmentations professionnelle et sectorielle selon le sexe est un objectif économique et de justice sociale, inscrit notamment dans le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes adopté lors du Conseil européen des 23 et 24 mars 2006.

Pour en savoir plus

- *Les salaires des Nordistes en 2005 - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n° 32, janvier 2008.*
- *Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 - L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants - Insee - Insee Première n° 1171, janvier 2008.*
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - Ministère de l'Éducation nationale - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Édition 2007.*
- *Réduire la segmentation du marché du travail selon le genre et accroître les taux d'emploi féminins : à court terme, est-ce compatible ? - Centre d'analyse stratégique - La note de veille n° 72, 10 septembre 2007.*
- *Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes - Insee - Insee Première n° 1153, juillet 2007.*
- *Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Les taux d'emploi vont de 56,9% en Languedoc-Roussillon à 66,8% dans les Pays de la Loire - Insee - Insee Première n° 1117, janvier 2007.*
- *Femmes en Nord-Pas-de-Calais, Regards sur la parité - Insee Nord-Pas-de-Calais - Édition 2006.*
- *L'égalité entre les hommes et les femmes, entre avancées et résistances - Insee - Économie et Statistique n° 398-399 - 2006.*
- *L'entrée dans la vie active des jeunes du Nord-Pas-de-Calais, jeunes sortis en juin 2005 interrogés en février 2006 - Oref - 2006.*
- *L'insertion des jeunes dans la vie active et le pilotage de la formation professionnelle au niveau régional - Ministère de l'Éducation nationale - DEPP - les Dossiers n° 168, octobre 2005.*
- *La parité à pas comptés - Insee - Insee Première n° 1006, mars 2005.*
- *Femmes et hommes dans le Nord-Pas-de-Calais : regards sur la parité - Insee Nord-Pas-de-Calais - Les Dossiers de Profils n° 67, mai 2002.*
- *Femmes et hommes : les inégalités qui subsistent - Insee - Insee Première n° 834, mars 2002.*
- *Les femmes et l'emploi : patience et longueur de temps... - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 11, octobre 1999.*
- *Les caractéristiques familiales des salariés à temps partiel dans le secteur privé - Insee - Insee Première n° 626, janvier 1999.*

Sites Internet

Insee :

www.insee.fr

Insee Nord-Pas-de-Calais :

www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais

Corif :

www.corif.fr

Espace d'information, d'échange et de réflexion sur l'égalité et la mixité en Nord-Pas-de-Calais :

www.egalite-mixite.com

Oref et C2RP :

www.c2rp.fr

Ministère de l'Éducation nationale :

www.education.gouv.fr

Eurostat :

epp.eurostat.ec.europa.eu

INSEE-CONTACT

Vous cherchez :

une information statistique,

une étude,

une publication.

Nous vous répondons :

par téléphone : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

0 825 889 452 (0,15 euro la minute)

par courriel : insee-contact@insee.fr

www.insee.fr

L'information disponible 24h sur 24

PRIX

12 €

Code Sage : DP900820

ISBN 978-2-1105-2326-6

